



**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
ADOPTION DU RÈGLEMENT 277-18-002 FIXANT LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu conformément à l'article 9 de la loi sur le traitement des élus municipaux:

Que lors de la séance régulière du conseil municipal du 10 janvier 2018, la présentation du règlement et un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jérôme Guertin à l'effet que le règlement 277-18-002 fixant la rémunération des élus sera adopté lors de la séance du 7 février.

Tel que présenté, le projet de règlement

- ✓ Fixe la rémunération de base annuelle du maire à 11 655 \$ et celle de chaque conseiller à 3 885 \$. Actuellement la rémunération de base annuelle du maire est de 9 339,12 \$ et de 3 112,80 \$ pour chaque conseiller.
- ✓ Établi que lors d'une session spéciale, une rémunération totale équivalente à 1/24 de la rémunération de base annuelle excluant l'allocation de dépense sera versée à l'élu qui aura assisté à ladite séance spéciale.
- ✓ Fixe l'allocation de dépenses annuelle, tel que prescrit par la Loi sur le traitement des élus à 5827,50 \$ pour le maire et à 1942,50 pour chaque conseiller. Actuellement l'allocation de dépense annuelle est de 4 669,56 \$ pour le maire et de 1 556,40 \$ pour chaque conseiller.
- ✓ Fixe une rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors d'absence prolongé du maire.
- ✓ Prévoit une indexation à la hausse de 2,5 % pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.
- ✓ Établi que le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, lors de son entrée en vigueur.

Prenez également avis que l'adoption de ce règlement aura lieu lors de la séance régulière du 7 février 2018 à 19 h 30 à la Salle de l'Institut Canadien sise au 16 rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 11 janvier 2018.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Fortier, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 11 janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e du mois de janvier 2018.

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière